Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 066-216602128-20260924-382026-AU

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de la Côte Salanquaise

DECISION DU MAIRE N°38/2026

Objet : Contrat de cession de droit de représentation du spectacle "Le show des z'enfants", pour le spectacle de Noël du samedi 19 décembre.

LE MAIRE,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2026, donnant délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, les mesures d'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le budget de la commune ;

CONSIDÉRANT la programmation 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer contrat avec EURL On Stage, représentée par Madame Karine Lopez, domiciliée, 24 Boulevard de la Marine, 66510 Saint-Hippolyte, pour la représentation du spectacle du samedi 19 décembre 2026 à la Halle des Sports, moyennant le prix de 2 490,25 € TTC.

ARTICLE 2 : D'approuver les termes du contrat à intervenir.

ARTICLE 3 : De signer toutes les pièces utiles et de prendre toutes décisions ou dispositions relatives à l'exécution du contrat.

ARTICLE 4 : D'imputer les dépenses correspondantes au budget communal.

Fait à TORREILLES, le 24 septembre 2026

Le maire,

MAIRIE DE TORREILLES (Pyr. Or.)

Guy Rouquié